

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	Mme RICHAUD
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/310

Transformation d'emplois budgétaires à temps complet afin de permettre la mutation et la nomination d'un agent

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Afin de permettre la mutation et la nomination d'un agent, il est nécessaire de procéder à la modification des emplois à temps complet suivants :

CATEGORIE A: 1 poste

CATEGORIE B: 1 poste

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier 2 emplois budgétaires à temps complet afin de permettre la mutation et la nomination d'un Agent

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 012,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois budgétaires à temps complet comme suit:

CATEGORIE A:1 poste

Transformation de	en
1 poste de Professeur Artistique de Classe	1 poste d'Ingénieur en chef de classe normale
Normale	

CATEGORIE B:1 poste

Transformation de	en
1 poste de Brigadier Chef Principal	1 poste de Chef de Service de Police Municipale

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

Considérant qu'il y a lieu de transformer 2 emplois budgétaires à temps complet en 2 emplois à temps complet afin de permettre la mutation et la nomination d'un agent.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 012,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires,

AUTORISE

Par 38 voix pour

5 abstentions (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Richaud, Mme Simonpietri) et 1 voix contre (M. Leonetti)

M. le Maire à transformer 2 emplois budgétaires à temps complet en 2 emplois à temps complet afin de permettre la mutation et la nomination d'un agent selon le détail suivant :

CATEGORIE A:1 poste

Transformation de	en	
1 poste de Professeur Artistique de Classe	1 poste d'Ingénieur en chef de classe normale	
Normale		

CATEGORIE B:1 poste

Transformation de	en
1 poste de Brigadier Chef Principal	1 poste de Chef de Service de Police Municipale

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2015, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication: 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

